

Contact et inscription

03.21.09.05.47

formation.continue@ifsi-berck.fr

Retrouvez-nous sur

www.ifsi-berck.fr

FORMATION CONTINUE

GCS de formation en santé

BP 145

62600 Berck-sur-Mer

Siret : 26620961800047

N° existence : 3162 P 001 562



Institut de Formation en Soins Infirmiers
Institut de Formation pour les Aides-Soignants

4 rue de l'ancien calvaire BP 145
62604 BERCK SUR MER Cedex
03 21 09 05 47-secretariat@ifsi-berck.fr

ACCOMPAGNEMENT
VAE (VALIDATION
DES ACQUIS DE
L'EXPERIENCE) AU
DIPLOME D'AIDE-
SOIGNANT

Public concerné :

- Professionnel justifiant au moins d'un an d'expérience professionnelle en rapport direct avec le diplôme visé.

Prérequis :

- Dépôt du livret 1 (dossier de recevabilité) sur le site ASP (Direction Régionale Nouvelle Aquitaine – UNACCESS – place Maison Dieu – 87001 LIMOGES Cedex 1) ;
- Accord de recevabilité du livret 1.

Contenu de la formation :

- Les modalités réglementaires de la VAE et la présentation du déroulement du processus de la validation des acquis de l'expérience ;
- La terminologie à mobiliser au cours de la formation (Domaines d'activités, activités, blocs de compétence, compétences) ;
- Expliciter et repérer ses activités professionnelles (Formuler et transcrire ses activités acquises au cours de son parcours professionnel).

Compétences visées :

- Capacité à analyser sa pratique professionnelle ;
- Développer ses capacités rédactionnelles ;
- Développer ses capacités à utiliser les logiciels de traitement de texte ;
- Soutenir oralement l'appropriation des compétences professionnelles acquises au cours de son expérience professionnelle.

Intervenants :

- Cadres paramédicaux chargés de l'accompagnement VAE.

Méthodes pédagogiques :

- Pédagogie active, apports théoriques et pratiques ;
- Mise en situation : simulation d'entretien et débriefing.

Modalités d'évaluation :

- Tracer les compétences acquises au cours de son exercice professionnel (Rédaction et dépôt du livret 2 sur la plateforme ASP) ;
- Soutenir oralement les compétences acquises au cours de son exercice professionnel.

Validité de la formation :

- Production du livret 2 et dépôt sur la plateforme ;
- Participation au jury.

Cadre législatif :

- Arrêté du 28 mars 2022 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant.

Durée :

15 heures

Horaires et lieu :

A définir
GCS de formation en santé

Date :

A définir

Tarif :

700 € par participant